

PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 1001-325

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée, que lors de sa séance ordinaire tenue le 8 février 2021, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT 1001-325 Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer la zone 8372-90 (rue des Laurentides) et d'y autoriser les usages « Habitation » de classe B, C et D ainsi que les projets intégrés

QUE la MRC Les Moulins a approuvé le règlement numéro 1001-325 le 16 mars 2021 et a également émis un certificat de conformité pour ce règlement.

QUE toute personne intéressée peut consulter ledit règlement sur le site Internet de la Ville, sous l'onglet **AVIS PUBLICS**, et fait suite au présent avis.

QUE ledit règlement est entré en vigueur le 17 mars 2021, soit la date de l'émission du certificat de conformité par la MRC Les Moulins.

Donné à Terrebonne, le 29 mars 2021.

L'ASSISTANTE-GREFFIÈRE,



Me Nathalie Bohémier
